

MAIRIE D'ANNAY-SOUS-LENS

Arrondissement de Lens

Annay, le 3 juillet 2023



**PROCES VERBAL DE LA REUNION DE
CONSEIL MUNICIPAL D'ANNAY
DU 27 juin 2023**

Le Conseil Municipal s'est réuni le vingt-sept juin deux mille vingt-trois à dix-huit heures au lieu ordinaire de ses séances.

Étaient présents : M.M. TERLAT Yves - MOREN Michèle - DANCOISNE Albert - DUPAYAGE Angèle - FROISSART Pascal - GAPENNE Marcel - DELATTRE Adélaïde - HOFFMANN Jean-Claude - DEMEYERE Martine - PRIEM Sonia - LABALETTE Dominique - SOLTYS Arlette - THUMEREL Philippe - ROBIDET Didier - DELPIERRE Sandrine - ECAILLET Michèle - DESCAMPS Magalie - TAILLEZ Louissette - CAMPEL Pascal - KUSNIREK David - SEWERYN Philippe - BIDAULT Bernard

Étaient excusés : M.M. HONORE Béatrice (pouvoir à Yves TERLAT) - DERISBOURG Alexandre (pouvoir à Philippe THUMEREL) - DRUELLE Claude - CHRISTMANN Chantal - Arlette CORTES (pouvoir à Bernard BIDAULT)

Étaient absents : M.M.



La séance ouverte, Madame Adélaïde DELATTRE est désignée secrétaire de séance et fait l'appel.

Les procès-verbaux des séances des 30 mai et 9 juin 2023 n'appellent aucune remarque et sont adoptés à l'unanimité.

1) Débat sur les orientations générales du PADD dans le cadre de la révision du PLU

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a prescrit une procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) par délibération en date du 28 février 2017 et qu'un arrêt de projet du Plan Local d'Urbanisme a précédemment été validé à l'unanimité par le Conseil Municipal le 21 mai 2019. Cet arrêt de projet ayant été contesté par les personnes publiques associées (Services de l'Etat et Chambre d'agriculture en particulier), la commission municipale a repris ses travaux (contrainte dans le temps par la crise sanitaire liée au COVID) et présente un nouveau projet d'aménagement et de développement durable à l'assemblée.

Il explique que le document qui va être présenté est issu des réflexions de la commission PLU qui s'est réunie à plusieurs reprises pour établir le diagnostic communal et réfléchir aux enjeux de développement du territoire

Il ouvre le débat sur les orientations du PADD et indique que chaque élu peut prendre la parole au cours de la présentation puis il laisse la parole à la représentante du bureau d'études URBYCOM, Madame SARAPATA, mandaté pour accompagner la commune qui va présenter le projet de PADD qui a été joint en annexe du rapport préparatoire de conseil municipal.

Sur les 293 logements à construire avant 2035 (sans considérer la densification possible en zone déjà urbanisée), Monsieur le Maire fait remarquer que deux communes de l'agglomération (Annay et Vimy) sont sous le seuil du nombre de logements exigés par la loi Solidarité Renouvellement Urbain, ce qui engendre depuis deux ans une pénalité financière pour la commune. Les projets d'urbanisation intègrent ce rattrapage nécessaire de logements sociaux pour Annay (car l'OAP sur le Bois des Mottes impose 40% de logements sociaux à l'aménageur). Monsieur le Maire trouve dommageable que les opérations conduites par les mandatures précédentes, n'aient pas anticipé ce besoin en logements sociaux (notamment avec les conséquences de la rénovation du quartier de la Cité Leclerc). Par ailleurs, il pointe la difficulté des bailleurs sociaux à tenir leurs engagements de construction car leurs moyens ont changé. Pour exemple, la barre de logements à l'angle des rues Mattéi et de Lille qui a été rasée (donc sortie de l'inventaire de logements sociaux sur la commune) et qui tarde malgré un permis de construire en date de juillet 2021.

Monsieur Bidault rappelle les engagements d'urbanisation avant 2014, conduit par l'équipe majorale dont il faisait partie. Monsieur le Maire conteste car le projet initié au Maresquai n'était constitué que de logements privés.

Monsieur Kusnerek insiste car les projets conduits avant 2014 intégraient davantage de logements sociaux. Monsieur le Maire rappelle que s'il parle du quartier des gabions dont des terrains agricoles ont été cédés à Pas de Calais Habitat pour un tarif moindre, ils ont été revendus par ce même bailleur à des particuliers pour y construire des logements privés. Madame Dupayage confirme et dénonce la plus-value que s'est fait ce bailleur à l'occasion en revendant les terrains trois fois plus chers.

Sur l'OAP et le plan de zonage présenté autour de la RD 164, Monsieur Bidault dit qu'on va reprendre de la terre aux agriculteurs pour faire de l'environnement. Monsieur le Maire le contredit car les boisements existants vont être conservés : il s'agit du projet de la trame verte (qui va du cavalier au rond-point de l'Arc de Triomphe en passant par le marais jusqu'à l'Euro Vélo) : ce projet est repris dans la Chaîne des Parcs, côté Arc Nord dont le financement interviendra après 2026. Il s'agit d'un cheminement doux qui sera créé le long de la RD164.

Madame Sarapata, du Cabinet Urbycom, confirme par ailleurs la nécessité de boiser le pourtour de la zone économique pour faire « écran » avec les habitations à proximité.

Madame Dupayage intervient à son tour pour rappeler que le projet de zone économique à cet endroit existait déjà avant 2014 : son père, agriculteur, avait été approché à l'époque pour céder du terrain aux entreprises déjà sur site.

Monsieur le Maire rappelle la présentation, lors du conseil municipal du 30 mai par la société Log 's, du projet possible de développement logistique sur le site actuel de Nortanking et la disparition possible, à terme, du PPRT de Nortanking, ce qui serait une bonne chose pour Annay et Estevelles.

Monsieur Kusnerek demande quel type d'espèces boisées sera planté. Monsieur le Maire l'informe qu'il n'est pas l'heure de choisir les espèces qui seront plantées mais rassure sur le fait qu'elles seront locales et qu'il n'est pas de coutume sur Annay de planter des oliviers ni des palmiers. Monsieur Kusnerek informe qu'il ne partage pas la vision de l'équipe actuelle. Madame Dupayage et Monsieur le Maire font part de leur incompréhension car il a participé à ce projet durant au moins 13 ans : il n'y a pas de changement quant au projet sur cette zone. Monsieur Kusnerek dit que comme dans tous les conseils municipaux et équipes, il y a des têtes pensantes et les autres. Brouhaha dans l'assemblée : la majorité des élus conteste ce propos, Madame Soltys l'exprime en disant qu'à contrario dans l'équipe actuelle, il n'y a pas de mouton, ce que nombre de ses colistiers confirment.

Monsieur Bidault questionne sur le corridor écologique et de zone humide le long du canal de la Deûle. Madame SARAPATA lui confirme qu'il n'y a aucune incompatibilité et que dès lors qu'il y a de l'eau, il y a un corridor zone humide.

Concernant les questions de paysage et de patrimoine, Monsieur le Maire rappelle le classement ZNIEF du cavalier et l'incohérence de l'avoir rendu constructible en permettant l'extension de la commune sur le Maresquai en son temps.

Monsieur Dancoisne rappelle que ce cavalier est sous mandat de gestion et de conduite par le conservatoire des espaces naturels régionaux.

Enfin, Monsieur le Maire explique les différents échelons de schémas et plans d'urbanisme que le PLU communal doit respecter ; du SRADET au SCOT et au PLH.

Il rappelle que la France n'est pas la meilleure élève en matière de logement car il y a 4 millions de demandes de logement en France et on n'arrive pas à y répondre.

Madame Sarapata conclut la présentation du PADD sur la suite de la procédure. L'arrêt de projet du PLU sera proposé au Conseil Municipal dans un délai minimum de deux mois.

Le Conseil Municipal a pris acte, à l'unanimité, du débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

2) Périmètre délimité des abords (PDA) du camus haut protégé au titre des monuments historiques

L'assemblée a validé, à l'unanimité, le périmètre délimité des abords du Camus haut, récemment protégé au titre des monuments historiques, proposé par Monsieur David BOUILLON, Architecte des bâtiments de France. Ce périmètre intègre la parcelle du Camus haut (cadastrée Section AT n°5), les cheminements publics périphériques (parcelles cadastrées n°6 et 15), l'ensemble du groupe scolaire Péri-Curie (parcelles cadastrées n°12, 13 et 14) et le château d'eau (parcelle cadastrée n°53 et une partie de la parcelle cadastrée Section AT n°105).

3) Incorporation dans le domaine privé puis public communal des voiries et espaces verts du programme immobilier de la société SOAMCO

Le Conseil Municipal a accepté à l'unanimité la rétrocession du programme immobilier « rue Charles Ramond » aménagé par la Société SOAMCO dans le domaine public de la Commune au prix de 1,00 € Hors taxe.

Monsieur le Maire précise que la société SOAMCO interviendra encore cet automne-hiver pour remplacer des plantations qui ont souffert de deux périodes de sécheresse.

4) Convention CALL - Incorporation de nouveaux réseaux Opération SOAMCO « Rue Ramond »

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé la signature de la convention d'incorporation des voiries du lotissement SOAMCO « rue Charles Ramond » dans les services publics d'eau et d'assainissement de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin.

5) Instauration de la taxe d'habitation sur les logements vacants

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

6) Dispositif Conseiller Numérique France Services : renouvellement Contrat de Projet et Contrat de la Conseillère

A l'unanimité, l'assemblée a décidé de renouveler la convention au titre du Dispositif Conseiller Numérique France Services ainsi que le poste de la conseillère numérique pour 3 ans. Le salaire de la conseillère sera pris en charge par l'Etat à hauteur de 70%, la première année puis à 50% les deux suivantes.

Monsieur Pascal CAMPTEL demande le nombre d'Annaysiens concernés et plus généralement un bilan de ce dispositif. Monsieur Albert DANCOISNE répond qu'en moyenne 10 à 12 personnes sont reçues gratuitement grâce à ce dispositif sans compter les interventions de la Conseillère dans les activités de groupe, comme avec les seniors. Il précise qu'un suivi est réalisé via l'application APTIC, qu'un recensement rigoureux est effectué auprès de France Service et qu'un bilan pourra effectivement être transmis.

7) Demande de subvention FAFA

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, le dépôt d'une demande de subvention d'un montant de 10 000 € HT, dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateur, à la Fédération Française de Football pour l'installation d'éclairage LED sur le terrain d'entraînement.

Monsieur David KUSNIREK demande si le changement des mâts est lié à un problème de sécurité. Monsieur le Maire répond que la commune a suivi les recommandations des techniciens concernant les mâts qui doivent répondre à des problématiques de poids des nouvelles installations mais que l'objectif premier est la continuité du plan de réfection de l'éclairage public et du passage en LED.

Monsieur David KUSNIREK demande également si d'autres travaux sont prévus, au niveau du grand terrain et des bâtiments. Monsieur le Maire signale que des achats de matériels comme des buts ou encore des filets pare-ballon

vont être réalisés prochainement et qu'une étude est en cours concernant la réfection du terrain mais qu'il n'y a pas d'autres projets cette année.

Madame Louissette TAILLEZ indique que le reste à charge sera conséquent pour la commune et demande s'il n'y aura pas de problème ? Monsieur le Maire répond que non puisque la dépense de 27 994,60€ a été votée dans le budget primitif.

8) Banquet des aînés : recrutement du personnel de service

L'assemblée a autorisé, à l'unanimité, le recrutement de 11 agents afin d'assurer le service dans le cadre du repas des aînés âgés de 70 ans et plus, prévu le 1er octobre 2023.

Divers :

Monsieur Bernard BIDAULT interroge sur la durée des travaux de la rue DEMEESTER. Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Mustapha LAGRAGUI, du service urbanisme, qui signale que l'arrêté de circulation court jusqu'au 7 juillet, sous réserve d'une éventuelle prolongation. Monsieur Bernard BIDAULT a entendu dire que la société NICOLIN aurait des difficultés à accéder à cette rue pour le ramassage des ordures ménagères. Monsieur Mustapha LAGRAGUI indique que l'information a été relayée et Madame Sandrine LEROY, DGS, précise que le problème est pris en charge et réglé par les services municipaux depuis 15 jours.

Monsieur David KUSNIREK demande si les véhicules de la commune sont entretenus et où ? Monsieur le Maire répond de manière affirmative et précise que pour certains, ils sont entretenus à Annay. Monsieur KUSNIREK insiste pour connaître le nom du garagiste. Monsieur le Maire s'agace et déplore que ce genre de questions, loin d'être déterminante dans la gestion de la ville, soit posée en Conseil Municipal. Il indique à Monsieur KUSNIREK que la réponse aurait pu lui être apportée bien avant s'il en faisant tout simplement la demande en mairie.

Monsieur Pascal CAMPTEL demande des précisions sur les garanties complémentaires indiquées dans la décision concernant les assurances dommages ouvrages. Monsieur le Maire répond que deux assurances ont dû être prises pour la salle de sport, et qu'à priori, il y a une erreur dans la synthèse envoyée aux conseillers. Il précise que Madame LEROY enverra la rectification et qu'elle sera présentée lors du prochain conseil à l'assemblée.

Monsieur David KUSNIREK souhaiterait que lui soit envoyée la liste des intervenants qui ont effectué les travaux à l'école maternelle Péri il y a deux ans, il précise qu'ils seraient deux. Monsieur le Maire lui dit que c'est inutile puisqu'il les connaît déjà. Il réitère aux membres de l'opposition qu'ils peuvent adresser leurs demandes en mairie entre les conseils afin d'avoir des informations quant au fonctionnement de ceux-ci.

Tous les sujets étant épuisés,

La séance est levée à 19h05.

Adélaïde DELATTRE,
Secrétaire

Yves TERLAT,
Maire